

## Règlement tombola "Octobre Rose" - Centre Léon Bérard

### Article 1 : Organisation

Le CENTRE LEON BERARD, centre de lutte contre le cancer de Lyon et Rhône-Alpes, organise sur le site internet [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com), une tombola virtuelle du 1er octobre 2021 10h au 31 octobre 2021 à minuit. La billetterie est accessible directement au lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/centre-leon-berard/evenements/tombola-virtuelle-octobre-rose>. Le tirage au sort sera effectué le 2 novembre 2021. Les gagnants seront contactés directement par le Centre Léon Bérard.

### Article 2 : Participants et Conditions de Participation

2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 5 euros le billet ou 20 € les 5 billets, peut participer à la tombola.

2.2. Le participant peut acheter un billet en ligne, sur le site [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com). La billetterie est directement accessible au lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/centre-leon-berard/evenements/tombola-virtuelle-octobre-rose>

2.3. Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

2.4. La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

### Article 3 : Dotation en lots

3.1. La tombola est dotée de 8 lots :

- Un bon cadeau de 700 € pour 1 semaine de vacances dans l'une des résidences Vacancéoles, à choisir parmi plus de 90 destinations (hors vacances scolaires, voir conditions précises de réservation sur le bon cadeau)
- Un repas pour 2 personnes au restaurant 2 étoiles L'auberge Paul Bocuse, à Collonges-au-Mont-d'Or, d'une valeur de 510 €
- Une machine à café espresso avec broyeur KRUPS Essential (YY4046FD), fabriquée en France, d'une valeur de 369 €
- Un téléviseur PHILIPS EasySuite 32' (32HFL3014) d'une valeur de 369 €
- Une montre connectée FITBIT Sense noire, d'une valeur 299 €
- Un bon d'achat valable dans les magasins du Centre commercial de la Part-Dieu, d'une valeur de 150 €

- Une montre Femme MAUBOUSSIN, modèle revendication ronde, d'une valeur de 130 €
- Deux places VIP en club des Cents, avec cocktail et place de parking pour un match de football de l'équipe masculine de l'Olympique Lyonnais au Groupama Stadium (date à définir avec notre partenaire) + un maillot dédicacé par l'équipe féminine de l'OL, d'une valeur estimée à 720 €

3.2. Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants seront informés par e-mail ou par téléphone du lot qui leur revient. La liste des gagnants sera par ailleurs consultable sur la billetterie :

<https://www.helloasso.com/associations/centre-leon-berard/evenements/tombola-virtuelle-octobre-rose>

#### **Article 4 : Tirage au sort**

4.1. Les billets sont numérotés et attribués par ordre chronologique en fonction de la date et de l'heure d'achat.

4.2. Les lots seront attribués par un tirage au sort qui se fera via le site <http://my2lbox.com/fr/tirage-au-sort-liste>

4.3. Les lots seront attribués dans l'ordre indiqué dans l'article 3. Le premier lot cité dans la liste ci-dessus sera attribué au premier numéro tiré au sort, et ainsi de suite.

4.4. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

4.5. Afin d'éviter des frais de livraison et d'éventuellement pertes ou dégradations des lots, les lots seront à retirer au Centre Léon Bérard (28 rue Laennec, 69008 Lyon) et uniquement sur rendez-vous pris au préalable avec un des membres du Service Relations Donateurs. Les lots sont à retirer au plus tard le vendredi 17 décembre 2021.

4.6. Les lots pourront le cas échéant être envoyés à l'adresse du gagnant si la remise en main propre ne pouvait être organisée.

#### **Article 5 : Affectation**

5.1. L'intégralité des recettes de cette tombola sera reversée à la recherche sur le cancer menée sur le site du Centre Léon Bérard.

5.2. Le montant total de la collecte obtenue grâce à la vente des billets sera communiqué sur les réseaux sociaux du Centre Léon Bérard (Facebook et Instagram), sur le site internet du Centre Léon Bérard ([www.centreleonberard.fr](http://www.centreleonberard.fr)), et dans la lettre d'information trimestrielle Entre Vous & Nous.

#### **Article 6 : Limitation de responsabilité**

6.1. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

6.2. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

6.3. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants une fois les gagnants connus.

6.4. La remise en main propre des lots étant privilégiée par l'Organisateur, celui-ci décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison ou en cas de perte éventuelle du lot lors de la livraison.

## **Article 7 : Dépôt et consultation du règlement**

7.1. Le règlement de la tombola peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite directement au Centre Léon Bérard en envoyant un email à "donsetlegs@lyon.unicancer.fr" ou en imprimant ce document.

## **Article 8 : Données à caractère personnel**

8.1. Les informations recueillies dans le cadre de la présente tombola sont enregistrées par le Centre Léon Bérard dans un fichier informatisé. Elles sont nécessaires au traitement des participations et plus généralement à l'organisation de la tombola et aux communications qui y sont liées. Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées aux services Relations Donateurs et Communication du Centre Léon Bérard. Conformément au RGPD et à la « loi informatique et libertés », chaque participant peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant le Centre Léon Bérard à l'adresse : donsetlegs@lyon.unicancer.fr

8.2. La participation à la tombola implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters d'informations et appels à la générosité envoyées par le Centre Léon Bérard. Le participant peut se désabonner des newsletters en se rendant directement en bas de l'une des newsletters qu'il reçoit. Des courriers postaux, tels que des journaux d'informations ou appels à la générosité, pourront également lui être envoyés. Le participant pourra se désabonner sur simple demande envoyée à donsetlegs@lyon.unicancer.fr

## **Article 9 : Contestations et litiges**

9.1. Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion de la liste des gagnants sur la billetterie dédiée à l'événement : <https://www.helloasso.com/associations/centre-leon-berard/evenements/tombola-virtuelle-octobre-rose>.

En cas de contestation, le participant enverra sa plainte soit par e-mail à l'adresse [donsetlegs@lyon.unicancer.fr](mailto:donsetlegs@lyon.unicancer.fr), soit par courrier à l'adresse suivante :

Centre Léon Bérard  
Service Relations Donateurs  
28 rue Laennec  
69008 Lyon

9.2. Le présent règlement est régi par la loi française.